

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	34

DELIBERATION n°2012/16

L'An deux mille douze et le jeudi 16 février à 20 heures 30, le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, **légalement** convoqué le 9 février, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Foyer Rural de Béost, sous la présidence de M. Francis COUROUAU, Président de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau.

Présents titulaires : M. CAMBOT, SARTHE, AUSSANT, CASADEBAIG Didier, BELESTALBOURDETTE, LOURTEIG, BAYLAUCQ, BARATS, PAROIX, MARTIN, CARRERE, CARRERE-GEE, MASONAVE, MIGNE, CASAU, CASADEBAIG Robert, SACAZE, LABERNADIE, SARRAILH, LASSEBIE, SANZ, BOUSQUET, BOUSSOU, PASQUINE, COUROUAU et Mesdames CLAVIER, MOURTEROT, GANTCH, HELIP, LAMOURE, MOUNAUT, TOUTU, NOUGUE-DEBAT et CASENAVE.

REÇU

Présent(s) suppléant(s) :

le 22 FEV, 2012

Secrétaire de séance : Mme GANTCH

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON S^TE MARIE

OBJET : ECONOMIE – Abattoir – Permis de construire

Le Président rappelle au Conseil que le Service Technique Intercommunal de l'Agence Publique de Gestion Locale a poursuivi sa mission d'assistance technique et administrative concernant le projet de réaménagement et de mise aux normes d'un abattoir situé sur la commune de Louvie-Soubiron et que dans ce cadre il a établi le dossier de permis de construire.

Il dépose ce dossier devant l'assemblée et lui demande de l'approuver.

Le Conseil Communautaire, après avoir consulté ce dossier, entendu le Président dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le dossier de permis de construire concernant le projet de réaménagement et de mise aux normes d'un abattoir situé sur la commune de Louvie-Soubiron,

AUTORISE le Président à solliciter le permis.



Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

Francis COUROUAU